

VIVRE À SAINT-QUAY



**JOURNAL COMMUNAL D'INFORMATION ET DE LIAISON
N° 150 - OCTOBRE 2018**

Sommaire

Le mot du Maire p. 1-2
Le mot de l'opposition p. 3-4
Le relais paroissial p. 5
La bibliothèque municipale p. 6
La vie dans les écoles p. 7-9
Bon à savoir p. 10-11
INFORMATIONS MUNICIPALES p. 12-40
La gazette..... p. 41-42

LA VIE DES ASSOCIATIONS p. 43-55

- Amicale des retraités
- Bourse aux vêtements
- Bourse aux jouets
- Danses bretonnes
- Gym loisirs
- La main à la pâte

- Amicale laïque
- Section musique
- Section théâtre
- Section art floral
- Section ensemble vocal Anouna
- Section peintres du mercredi
- CIK
- Les scots Bonnets
- Atelier Marie Curie
- Ensemble choral Awel Dreger
- L'Athlétic club Kénanais
- Chorale Quay des chants
- Trankilik

INFORMATIONS DIVERSES..... P. 56

Agenda

→ 21 octobre 2018 :

Téléthon

→ 16 au 25 décembre

Exposition « Semaine de la création » à la salle d'animation

→ 11 janvier 2019 :

Vœux du Maire

→ 16 janvier 2019 :

Goûter des anciens

→ 17 janvier au 16 février 2019 :

Recensement de la population



Le mot du Maire



Rentrée 2018.

Après ce magnifique été ensoleillé et un été indien qui se prolonge, on aimerait encore être en vacances mais il faut bien se remettre au travail et c'est donc la rentrée pour tous.

Dans les écoles, cette rentrée 2018/2019 s'est faite dans la continuité grâce à la stabilité du personnel enseignant et technique. A noter que les effectifs sont en hausse dans les deux écoles.

Le changement notable concerne le retour de la semaine de 4 jours et les modifications d'horaires qu'il implique. Celles-ci avaient été revues et établies au printemps entre enseignantes et parents d'élèves lors de la demande administrative auprès des services de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la reconduction de l'étude surveillée.

Aspect pratique pour la garde de vos enfants le mercredi : Les centres aérés des communes environnantes Louannec et Perros-Guirec peuvent accueillir vos enfants. Je remercie les Maires de ces deux communes de permettre aux kénanais d'accéder à leurs structures d'accueil.

Comme chaque année, les bénévoles des associations ont organisé les animations estivales pour le bonheur de tous. Le **vide grenier du club de foot, le feu d'artifice et le fest-noz, l'exposition d'arts Kénaïse** et enfin le 8 septembre dernier le **forum des associations**. Toutes ces manifestations se sont bien déroulées et les visiteurs ont été chaque fois nombreux. J'en profite, une nouvelle fois, pour remercier tous les bénévoles : bravo à toutes et tous pour votre implication dans la vie de notre commune.

La vie économique de notre commune est riche car Saint Quay-Perros attire toujours de nombreux investisseurs. Nous n'allons pas nous en plaindre et notre situation est enviable et enviée. Plusieurs projets actuellement en cours verront le jour en 2019 et 2020. Mes adjoints et moi-même faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour défendre les intérêts et aider autant que possible tous les artisans et les commerçants de notre commune ou ceux

qui souhaitent s'y installer. Cependant nous sommes aussi très vigilants : Quand l'implantation de certains projets paraît mieux convenir à des centres-villes, nous n'hésitons pas à diriger leurs auteurs vers les maires des villes de Perros-Guirec/ Lannion.

Les projets en cours ou à venir :

En début d'année, nous avons commencé à nous pencher sur le projet « **les voies douces** ». Cette réflexion n'a pas avancé aussi vite que nous le souhaitions car je ne vais pas vous cacher que le travail sur la commune nouvelle nous a monopolisés pendant quatre mois. Gérard DAUVERGNE a repris ce dossier en attente et notre objectif est d'en réaliser une grande partie avant la fin de ce mandat.

Les travaux d'enrobé sur plusieurs voiries vont débuter prochainement. Des travaux importants d'extension de l'assainissement collectif sur la zone de Kéringant sont également programmés et tout sera mis en œuvre pour occasionner le moins de gêne possible pour les commerces en activité.

Dans le cadre des réflexions sur la commune nouvelle nous avons souvent mis en avant la généralisation des transports par « Le macareux » sur les quatre communes. Je suis persuadé que ce service serait un vrai plus pour les Kénaïse. Le groupe de travail « transport » a poursuivi sa réflexion sur le sujet et une proposition de projet sera soumise prochainement au Conseil Municipal de Saint Quay-Perros. Je souhaite pour les Kénaïse que ce nouveau service soit opérationnel à l'été 2019.

Je conclurai mes propos en vous remerciant de votre confiance. Sachez que je suis présent tous les samedis matin en mairie pour vous recevoir, vous écouter et répondre à vos questions. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'année 2018.

Votre maire
Pierrick ROUSSELOT

Les kénanais réfractaires au changement ?

Nouvelle rentrée, nous l'espérons la meilleure pour chacun d'entre vous. Peu d'informations nouvelles pour notre commune (aucun conseil municipal depuis le dernier « Vivre A Saint Quay), aussi nous faisons un retour sur le projet de fusion.

Le 21 juillet 2018, notre commune suite à une pression externe d'anciens élus a abandonné le projet de fusion **Pour être complet, les freins sont aussi venus de beaucoup d'élus qui, voulant défendre leur pré carré, pouvaient perdre leurs statuts ; Ce projet après finalisation devait être présenté aux Kénanais lors d'une consultation publique ; les Kénanais auraient été seuls maîtres de la décision. Nous restons persuadés que notre commune avait tout à gagner dans cette fusion.**

Hélas donc, une minorité en a décidé autrement !!!

En fonction des mandatures successives, le monde évolue et la gestion des communes aussi ; pour 13 au moins de ces anciens élus sur 22 (dont 5 adjoints sur 6), cela fait bientôt 18 ans qu'ils ne sont plus conseillers. Par exemple, notre école comportait 124 élèves (environ) jusqu'en 2013, elle se retrouve aujourd'hui à moins de 100 élèves et une classe et demie en moins. L'adjoint à l'urbanisme a aussi fait un bilan sur la spirale dans laquelle se trouve notre commune, et ce, sans que notre commune soit une exception. Par manque de lotissement accessible à tous, et en conséquence, par manque de renouvellement, la population kénanaise vieillit et diminue inexorablement. Les ressources de la commune suivent le même chemin ; à quand l'augmentation des impôts pour survivre ?

A la lecture de l'extrait suivant du communiqué émis par le « groupe des 22 » le 20 juillet 2018 :

« Les études et la réflexion ont fait apparaître de très nombreux inconvénients : domination excessive de la grande commune, éloignement des lieux de décision, maigreur de la carotte financière de l'état qui se réduit au fil des retraits, augmentation annoncée des impôts, représentation de la commune réduite à la portion congrue, perte de démocratie, menaces sur l'avenir de l'école maternelle, éloignement préjudiciable des services aux habitants, fragilisation des associations, mairie transformée en annexe. Les avantages de cette fusion-absorption n'ont pu être concrètement présentés »

- Le principe de fusion décrit ici est un tableau bien noir, pourtant il pourrait se voir imposer aux communes à partir de 2020.

- Ce communiqué montre que notre commune doit rester un « village isolé » pourtant dans un monde en évolution constante avec des données budgétaires imposées.

Il est difficilement envisageable de penser qu'en 2020, l'ensemble des points décrits évoluent.

L'abandon du projet n'a pas laissé le temps de montrer, entre autres les avantages de la fusion, (élaborés lors des ateliers de travail) :

- **Ecole** : Assurer une continuité et une cohérence éducative sur le territoire de la Commune Nouvelle (CN). En Faire un modèle de référence de gardes pour les enfants de moins de 3 ans. Conserver les ensembles scolaires existants sur tout le territoire (aucune volonté de regroupement). Accompagner les adolescents et les jeunes adultes dans leur parcours d'apprentissages et projets professionnels. Prendre en compte la problématique de la mobilité sur le territoire pour que les enfants et les jeunes puissent se rendre sur les lieux d'activités au sein de la CN. Développer une véritable politique de séjours pour les enfants et les jeunes. Renforcer l'école par une synergie entre plusieurs écoles. Gestion de la cantine (prévoir le départ proche du cuisinier kénanaï fin 2019).

- **Senior** : EHPAD conséquent (pour une CN de 9000 Habitants) avec une aile « maladie Alzheimer » => sécurisation de la fin de vie ; => Aide aux aidants... de taille à définir en fonction des besoins et chiffres connus à cette date. Lutte contre l'isolement et la précarité (personnes âgées, mineurs non accompagnés, femmes seules avec enfant...). Maison « sénior » de taille à définir en fonction des besoins et chiffres connus à cette date.

- **Tourisme** : Faire profiter St Quay des espaces touristiques avec PERROS. Création d'une station classée dès le début 2019, dont tous les kénanais auraient été bénéficiaires, revalorisant par la même occasion leurs biens immobiliers.

- **Environnement** : mise en place de voies douces sur les communes.

Enfin, un espoir pouvait naître également avec une répartition plus homogène des services à la personne, en particulier une possible pharmacie.

Ce sujet de fusion sera, n'en doutons pas, un point central des élections municipales en 2020 ; il faudra alors analyser les conséquences de l'abandon de cette fusion de 2018, sachant que cette fusion pour des raisons techniques ne se réalisera qu'à partir de 2023 (perte de 4 années minimum). Saint Quay Perros restera-t-elle un village réfractaire au changement ?

N'hésitez pas nous contacter :

- Yves Le Damany,
tél : 06 46 72 33 17 - @mail : y.ledamany@orange.fr

- Karine Roulleau,
tél : 06 30 11 66 04 - @mail : karine

La vie du relais paroissial

Si les pardons de Saint-Méen et de Saint-Quay ont été des faits importants de la vie paroissiale locale, il est incontestable que le départ du Père Jean Le Rétif à la retraite, l'arrivée du Père Albert Wanso comme nouveau curé et l'attachement de Trégastel comme nouveau relais à la paroisse de Perros-Guirec constituent les évènements majeurs de cet été. Les changements suscitent normalement des interrogations, des inquiétudes, voire même des peurs mais heureusement aussi des chances, des espérances.

Dans le dernier bulletin paroissial de septembre, le père Albert écrit : « Les Béatitudes, selon l'évangéliste Matthieu, se terminent par cet appel à l'espérance sans mesure... J'aimerais rassurer de la nouveauté dans la continuité... Je souhaite répondre à cet appel fort du Pape François qui dit : « *Je vois avec clarté que la chose dont a le plus besoin l'Église aujourd'hui, c'est la capacité de soigner les blessures et de réchauffer le cœur des fidèles, la proximité, la convivialité* »... Le Pape François ne se lasse pas de nous exhorter à avoir de l'audace et du courage : « *Au lieu d'être seulement une Église qui accueille et qui reçoit en tenant les portes ouvertes, efforçons-nous d'être une Église qui trouve de nouvelles routes, qui est capable de sortir d'elle-même et d'aller vers celui qui ne la fréquente pas, qui s'en est allé ou qui est indifférent* ». Le relais paroissial de Saint-Quay souhaite la bienvenue au père Albert et, avec de telles bases, il ne peut que lui accorder toute sa confiance pour l'exercice de son ministère au sein de la paroisse de Perros-Guirec.

Toujours dans le dernier bulletin paroissial, le père Jean Le Rétif témoigne par de profonds remerciements toutes les personnes qu'il a côtoyées : « **Merci à vous tous que j'ai rencontrés jour après jour** en cette paroisse de Perros-Guirec sur les chemins d'humanité, chemins de souffrance, de lumière, de fraternité et de partage simple... Avec vous tous, proches ou moins proches dans la foi, je me suis senti en communion profonde pour partager le poids des jours avec force et espérance. En chacun j'ai essayé avec humilité de reconnaître le visage du CHRIST et d'apporter ma pierre pour un monde plus fraternel... J'ai essayé de vivre ces rencontres avec délicatesse et bienveillance en reconnaissant toutefois mes limites... **Merci aux uns et aux autres pour vos engagements au service de la paroisse.** J'ai continué d'apprendre avec vous et par vous ce qu'est le « bénévolat », c'est-à-dire l'action pour le bien de tous. Quand je regarde le temps passé et la disponibilité de certains, je suis dans l'admiration profonde... **Merci à Messieurs les maires et à leurs conseils municipaux** pour la bonne collaboration au niveau de l'ensemble du patrimoine religieux, propriété des communes, affecté au culte catholique... »

Le départ du père Jean Le Rétif a aussi donné lieu à de nombreux remerciements et de témoignages de sympathie de la part de tous ceux qui l'ont côtoyé durant les dix années de services passés à Perros-Guirec. Grand merci donc, père Jean, pour tout le service rendu chez nous, votre disponibilité, votre écoute, la qualité de vos célébrations dominicales, baptêmes, mariages, et plus encore obsèques... Bonne route à vous dans votre nouvelle vie.

Dates ou évènements à retenir :

La diminution du nombre de prêtres entraîne également une réorganisation des horaires des messes dominicales dans la paroisse de Perros-Guirec. Cependant, deux messes continueront d'être célébrées le samedi et le dimanche dans certains relais :

- **Le samedi à 17h et à 18h30,**
- **Le dimanche à 9h30 et à 11h.**

Cela entraîne **pour Saint-Quay** une messe comme actuellement le premier samedi de chaque mois mais à 18h30.

Renseignements

Pour toute information, voir le tableau d'affichage à l'église ou contacter le presbytère de Perros-Guirec (02 96 23 21 64) ou encore le site internet de la paroisse : <http://perros-guirec.catholique.fr/>

A retenir :

- **Dimanche 7 octobre à 11h** à l'église Saint-Jacques de Perros : **messe d'arrivée du Père Albert.**
- **Pour les célébrations de la Toussaint : mercredi 31 octobre, jeudi 1^{er} novembre et vendredi 2 novembre,** consulter les panneaux d'affichage.
- **Célébrations de Noël :**
 - **Lundi 24 décembre** : à 16h30 à l'église Saint-Jacques de Perros
 - **Lundi 24 décembre** : à 18h à Louannec
 - **Lundi 24 décembre** : à 20h30 à l'église Saint-Jacques de Perros
 - **Mardi 25 décembre** : à 11h à l'église Saint-Jacques de Perros

La bibliothèque municipale

Ouverte le mercredi pendant les mois de juillet et août, la bibliothèque a connu une très bonne fréquentation et certaines permanences une réelle affluence. Grâce au groupe de bénévoles, l'accueil a pu être assuré sur cette période de vacances où la lecture était au programme des adhérents.



Ouverture de la bibliothèque

Lundi de 16h30 à 17h30 - Mercredi de 10h à 12h - Samedi de 10h30 à 12h

Vacances de la Toussaint du 21 octobre au 5 novembre :

ouverte les mercredis 24 et 31 octobre. (Reprise le lundi 5 novembre)

Vacances de Noël du 23 décembre au 7 janvier :

Fermée la semaine de Noël ; ouverte le mercredi 2 janvier. (Reprise le lundi 8 janvier)

**Les inscriptions se font sur place aux heures d'ouverture et les prêts sont gratuits. Durée des prêts : 4 semaines.*

Actuellement, le rayon « nouveautés » propose les titres de la rentrée littéraire. A noter que ce dernier trimestre, le passage du bibliobus de la bibliothèque départementale des côtes d'Armor permettra le renouvellement des rayons en général ; quant aux demandes particulières, elles peuvent être satisfaites tout au long de l'année grâce à ce service.

Plusieurs rendez-vous autour du livre se mettent en place actuellement et sont programmés d'ici la fin de l'année.

1- Le prix des incorruptibles

Ce prix fonctionne depuis plusieurs années et crée le lien bibliothèque/écoles.

Les livres du prix 2018/2019 seront disponibles pour nos jeunes lecteurs après les vacances de la Toussaint.

2- Prix de lecture « Biblioth'régor »

La bibliothèque de St Quay fait partie du réseau des bibliothèques du Trégor.

(Biblioth'régor est une association des bibliothèques du secteur du Trégor née en 1998).

Cette année, sept d'entr'elles organisent un prix de lecture.

Ce prix a pour but de mettre en avant un roman, récit ou témoignage paru en 2017. (Règlement disponible dans les bibliothèques de Biblioth'régor ou par mail en PDF.)

A St Quay, les 8 livres sélectionnés seront en rayon début novembre. Un détour par ce rayon, vous permettra de les découvrir et de connaître le règlement du prix. Les conditions de participation sont gratuites et ouvertes à tous. Vous pourrez classer vos lectures par ordre de préférence, voter avant le 15 mars.... Et gagner des livres !

3 - « Apérilivres » le vendredi 23 novembre

Le 23 novembre, à partir de 17h30 en bibliothèque, un apérilivres donnera l'occasion de partager entre adultes des lectures, de faire connaître ses coups de cœur, de donner son avis, de repartir avec des idées littéraires plein la tête...et de nouvelles envies de lectures. Un moment d'échange et de partage entre lecteurs.

L'invitation est lancée à tous, notez la dans vos agendas ...Nous serons ravies de vous recevoir nombreux et nombreuses !

4- Moment de lecture pour enfants de 3 à 6 ans le 28 novembre de 10h30 à 11h15

Animation lecture : albums à découvrir pour enfants de 3 à 6 ans.

Bibliothèque municipale

Situation : Avenue de la mairie (Parking de la mairie)

Contact : 02 96 49 80 40

Mail : bib.stquay@gmail.com

La Vie dans les écoles

Après deux mois de vacances ensoleillées, les enfants ont repris le chemin de l'école Albert JACQUARD depuis le lundi 04 septembre. Rentrée sereine pour petits et grands qui ont été accueillis par une équipe pédagogique entièrement reconduite.

Mais cette rentrée signe le retour de la semaine de 4 jours. Les horaires des journées de classes ont de ce fait subi quelques réajustements :

- Matin : 8h45 à 12h
- Après-midi : 13h30 à 16h15

Maternelle

Anne COLLET, en charge de la classe unique, accueille 34 enfants de 2 ans à 5 ans.

GS = 13

MS = 9

PS = 11

TPS = 1

Elle est secondée par 2 ATSEM à temps plein :

Claudine RIELLAND et Valérie LE GROSSEC.

Une aide de vie scolaire est présente dans la classe pour un accompagnement personnalisé.



École primaire

Matin de rentrée : Parents, enfants, enseignantes et le maire Pierrick ROUSSELOT ont profité de l'intermède musical offert par Pomme BROGGY au moment de l'accueil.



58 élèves/ 3 classes						
		CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Christelle GUEGAN Directrice	CP/CE1= 20	13	7			
Annie GORRY	C2/CM1=19		9	10		
Laurence LAGIER	CM1/CM2=19				9	10

2 aides de vie scolaires présentes dans la classe de CP/CE1



Musique

A l'école primaire, pendant l'année scolaire, Sylvie BRIDAY, dumiste à l'école de musique, assurera 10h de cours par classe. Ces cours sont pris en charge par la municipalité.

Étude surveillée

L'étude surveillée (avec aide aux devoirs) de 17h à 18h est reconduite. Elle est assurée par Annie GORRY, enseignante du CE2/CM1. Ce service est financé par la commune et gratuit pour les familles.

Activités scolaires

• Ecole primaire

Athlétisme

Le vendredi après-midi, jusqu'aux vacances de la Toussaint, les trois classes se déplacent au stade à la découverte de l'athlétisme.

Pour des raisons de sécurité, deux agents des services techniques accompagnent les enfants et apportent leur aide aux enseignantes pour la traversée du rond-point à l'aller et au retour.

Jeux de cour

Achetés en juin par l'amicale laïque, 2 filets pour les buts de football et un circuit-jeu pour billes ont été installés dans la cour par les services techniques pendant l'été. Deux autres jeux en attente seront installés pendant les vacances de la Toussaint.

Une marelle offerte par « l'Animation kénanaise a été ajoutée.

Merci aux 2 associations pour les enfants de l'école.

• Ecole maternelle

A l'école maternelle, l'amicale laïque a également choisi une structure que les petits découvriront début octobre à leur retour de vacances.



Sortie autour de l'automne

"Nous sommes allés nous promener autour de l'école, dans la Coulée Verte, afin d'y ramasser pleins de trésors d'automne.

Nos sacs étaient bien remplis. Nous avons trouvé des feuilles de chêne, de châtaignier ainsi que des glands, des bogues et des châtaignes.

Tous ces trésors nous ont servi dans nos activités artistiques : créations de bonshommes, d'animaux "...



La Vie dans les écoles

Sortie à l'objèterie de Lannion

Mardi 02 octobre, les élèves de l'école maternelle de Saint Quay-Perros se sont rendus à l'objèterie de Lannion. Ils ont été accueillis par deux animateurs qui leur ont fait découvrir le jardin mêlant légumes et fleurs et les ont sensibilisés au compostage. Les élèves ont également visité la recyclerie et ont compris ainsi que les objets pouvaient avoir une seconde vie. Ils ont également trié le carton, plastique, polystyrène, verre, ... qu'ils avaient apportés et les ont jetés dans les bennes prévues à cet effet. Cette sensibilisation au tri sera suivie par une intervention de Valorys en novembre. Une petite collation était également prévue par les animateurs et a été fort appréciée ! Un grand merci aux animateurs et à la LTC pour cette sortie très instructive !



Personnel communal

Garderie du matin	7h30/8h35 : Valérie LE GROSSEC
Dans la classe maternelle	Claudine RIELLAND - Valérie LE GROSSEC
Service cantine / surveillance des cours 12h à 13h30	Maternelle : Claudine RIELLAND - Valérie LE GROSSEC Primaire : Isabelle MACE - Noémie PAINCHAUD
Rangement cantine	Isabelle MACE Noémie PAINCHAUD (jusque 14h30)
Garderie du soir	16h15/16h45 Isabelle MACE - Claudine RIELLAND - Noémie PAINCHAUD 16h45/18h Isabelle et Noémie 18h/18h30 Isabelle
Entretien des locaux scolaires	Maternelle + garderie Noémie PAINCHAUD École primaire Michel GASTINEAU
En cuisine	Jean-François COZIAN

Centre aéré du mercredi :

A LOUANNEC

Une convention a été signée entre les deux communes « LOUANNEC/ St QUAY » offrant ainsi aux familles kénanaïses qui en ont besoin un moyen de garde pour leurs enfants le mercredi après-midi (Les écoles de Louannec fonctionnent au rythme de 4 jours et demi/semaine et le centre aéré n'est donc ouvert que l'après-midi). Ce service est subventionné par la commune et la tarification est établie en fonction du quotient familial.

A PERROS-GUIREC

Le centre aéré de PERROS-GUIREC est ouvert aux familles des communes extérieures et leurs enfants y sont accueillis aux mêmes tarifs que les perrosiens. Tarification établie en fonction du coefficient familial.

*A Perros Guirec, le centre aéré est ouvert toute la journée du mercredi.

BON À SAVOIR...

MAIRIE : Tel : 02 96 49 80 40 – Fax : 02 96 23 07 03 – e-mail : mairie.saintquayperros@wanadoo.fr
Site Web : mairie-saintquayperros.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- du Lundi au Vendredi : 8 heures 30 à 12 Heures
et de 13 heures 30 à 17 heures 30 (fermée le mercredi et le vendredi après-midi)
- le samedi : 8 heures 30 à 12 heures

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les membres de la Municipalité recevront les Kénanaïses et les Kénanaïses aux heures suivantes, à la Mairie :

- Pierrick ROUSSELOT **Maire**
Samedi matin de 10h à 12h et sur RDV
- Yves DAVOULT **1^{er} Adjoint chargé de l'Administration générale, des Finances, du personnel communal et des travaux**
Mercredi de 10h à 12h
- Gérard DAUVERGNE **2^{ème} Adjoint chargé de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Gros travaux**
Vendredi de 11h à 12h
- Josiane REGUER **3^e Adjointe chargée des Affaires scolaires et de la Vie associative,**
Samedi de 11h à 12h
- Marie-Paule LE GOFF **4^e Adjointe chargée des Affaires sociales et des animations culturelles**
Lundi de 16h30 à 17h30

COLLECTES DÉCHETS MÉNAGERS A DOMICILE

Celles-ci sont assurées par les services de la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2003.

• **Ordures ménagères (semaine impaire) et collectes sélectives (semaine paire):** alternativement, tous les mercredis.

• **Encombrants et ferrailles :** dans la limite de 2m³ par foyer et à déposer sur la voie

Inscription directement auprès des services de Lannion-Trégor Communauté

Au numéro : 02 96.05 55.55 ou collecte.dechets@lannion-tregor.com

ATTENTION :

Il est indispensable de nettoyer et désinfecter régulièrement les conteneurs.

Il faut absolument que chacun effectue un tri sélectif de ses déchets.

Déchèterie : Horaires hiver – du 29 octobre 2018 au 28 avril 2019

Perros-Guirec : Kerzinan – route de Pleumeur-Bodou – 02 96 15 92 51.

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h30

Louannec : Mabilies – 02 96 91 06 33.

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h30

DONS DU SANG

Collectes DONS du sang en 2018
Salle des navigateurs- PERROS-GUIREC

- **Mercredi 14 novembre :**
de 14h à 19h

CABINET GROUPE MEDICAL « MEDIPLURIEL »

généralistes – Masseur-Kinésithérapeute
– Diététicienne – Psychologue – Orthoptiste
– Sophrologue – Ostéopathe –
2 Orthophonistes – 2 Infirmières –
Podologue – Thérapeute familiale.
Standard médical : 02.96.49.10.10 -
Paramédical : 02.96.49.10.00 - Fax :
02.96.23.11.90
8h-12h et 14h-19h (du lundi au vendredi)
8h à 12h le samedi

CABINET D'INFIRMIERES

41 Résidence de Kertanguy
Tél. : 02.96.23.25.37. – Soins à domicile
Centre Médiplurriel – Kertanguy
Tél. : 02.96.49.10.10.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE DU CANTON DE PERROS GUIREC,

25 avenue de la Mairie. Tel.02.96.91.00.09.

COMITE DE SOINS A DOMICILE, Pole Phœnix – bat. B2 22560 Pleumeur Bodou, tel.02.96.91.25.26.

RECENSEMENT (SERVICE NATIONAL)

Les jeunes (filles et garçons) atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser dans les trois mois suivant leur anniversaire. Se présenter à la Mairie le mois voulu muni du livret de famille et de la Carte Nationale d'Identité.

SALLE D'ANIMATION COMMUNALE

Contactez le secrétariat de la mairie au 02.96.49.80.40.

* La "Salle Bleue" est disponible gratuitement aux associations et organisations communales.

CORRESPONDANTS DES JOURNAUX

Ouest France : Caroline DURIEU 06.61.80.81.75 (en dehors des heures scolaires) of.cdurieu@orange.fr

Le Télégramme : Jean Jacques BERTHOU 02.96.91.03.37 – jean-jacques.berthou@wanadoo.fr

Le Trégor : Lise MUZELLEC 02.96.23.49.49 – lise.tregor@wanadoo.fr

BIBLIOTHEQUE municipale :

Ouverte au public

- le lundi de 16h30 à 17h30
- le mercredi de 10h à 12h
- le samedi de 10h30 à 12h

Vacances de la Toussaint du 21 octobre au 04 novembre : ouverte uniquement les mercredis 24/10 et 31/10 de 10h à 12h.

Vacances de Noël du 24 décembre au 07 janvier : Fermée la semaine de Noël ; ouverte le mercredi 02 janvier.

RÉSEAU PETITE ENFANCE

Depuis le 01 janvier 2017, la compétence est transférée au Centre intercommunal d'action sociale de Lannion Trégor Communauté et pour tous les renseignements concernant les activités « espaces-jeux » et « baby-gym » contacter Jakline LE BRETON le 06 77 13 55 05.

Espace-jeux à St Quay-Perros, ancienne école maternelle, de 9h30 à 11h30 (voir planning en informations diverses).

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN ENFANT MINEUR :

Rétablissement à compter du 15 janvier 2017 de l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs voyageant à l'étranger sans être accompagnés de l'un de leurs parents. (Formulaire CERFA 15646*41)

CONSTRUCTION NOUVELLE

Le Conseil Municipal rappelle à tous les Kénaçais que toute construction neuve ou réalisation de travaux doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable).

CAUE22 (CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT) :

la permanence de Claude THIMEL, pour le conseil aux particuliers désirant construire, se tient à l'Unité Territoriale de la DDTM de Lannion, de 9H à 12H et de 14H à 16H, chaque 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois.

APPELS D'URGENCE

POMPIERS : faire le 18

GENDARMERIE : faire le 17

SAMU : faire le 15

Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 13 juillet 2018 à 18 heures

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 juillet à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Pierrick ROUSSELOT, Maire.

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Marie-Paule LE GOFF, Adjoint, Sylvie BART, Jean-Jacques RIVIER, Nicole DUPONT, Jean-François ORVEN, Hervé LE GROSSEC, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Roland GELGON ; Pôme BROGGI (procuration à Marie-Paule LE GOFF) ; Christine PHILIPPE (procuration à Nicole DUPONT).

Secrétaire de séance : Karine ROULLEAU est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 07 juillet 2018

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance puis rappelle l'ordre du jour :

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 avril 2018

2- Points communaux :

Emplois d'été

Demande temps partiel pour un agent

Modification du temps de travail

Instauration du RIFSEEP (Régime

Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Achat de jeux pour l'école (Don de l'Amicale Laïque)

Décision modificative au BP 2018 - Rénovation foyers lumineux : Résidence de Croas Hent, rue de Balanayer et rue des Hortensias

Subventions extérieures

Taxe d'aménagement

Programme de Voirie 2018 – Fonds de concours L.T.C.

Loyer du logement communal avenue de la mairie

3- Commune nouvelle

4- Point communautaire :

Modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté

5- Questions diverses

Il propose ensuite d'inverser l'ordre de passage des

points trois et quatre. Proposition acceptée.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 19 avril 2018 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Points communaux :

Objet : Emploi d'été

Le Maire propose à l'assemblée de procéder au recrutement d'adjoints techniques contractuels pour assurer le remplacement des agents des services techniques municipaux pendant leurs congés annuels d'été afin de faire face au surcroît de travail.

Accord unanime du Conseil municipal.

Messieurs Yves DAVOULT précis que cela concerne sept jeunes contractuels majeurs qui travailleront chacun deux semaines de la mi-juin à la fin août.

Objet : Demande temps partiel pour un agent

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Madame Claudine RIELLAND, ATSEM à l'école de Saint Quay-Perros, dans un courrier en date du 25 juin 2018 adressé à la mairie, demande à bénéficier d'un temps partiel à 80 % à compter du 1er septembre 2018.

Objet : Modification du temps de travail

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un dossier concernant le temps de travail va être déposé auprès du Comité Technique (CT) du Centre de gestion des côtes d'Armor (CDG22) afin de mettre en place le temps de travail règlementaire sur la commune. À la suite de l'avis qui sera rendu par le CT, le conseil municipal de Saint Quay-Perros devra se prononcer sur cette modification du temps de travail. Il précise que les agents ont été informé de cette procédure.

Le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 détermine les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail applicables aux agents des collectivités territoriales.

La durée du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine, et le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures.

Temps de travail actuel		
52 semaines x 35 heures	1820	260 Jours
Jours de congés 25 x 7 heures	175	25 Jours
Jours fractionnés 2 x 7 heures	14	2 Jours
Jours fériés 11 x 7 heures	77	11 Jours
Nombre d'heures travaillées	1554	222 Jours
Jours travaillés 1554 / 7 heures	222	

Nouvelle Proposition 36 heures par semaine soit 7.2 heures par jour	
Nombre de jours	365
Weekend	104
Jours fériés forfait	8
Congés	25
Jours travaillés	228
Nbre heures travaillées 228 x 7.2	1641.6
Delta 1641.6 - 1607	34.6
R.T.T. 34.6 / 7.2	4.8 soit 5 jours

« Congés annuels = 25 jours + 2 jours de fractionnement lorsque l'agent a pris au moins 8 jours en dehors de la période comprise entre le 1er mai et le 31 octobre »

Objet : Instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Monsieur Yves DAVOULT informe l'assemblée qu'un dossier concernant le RIFSEEP va être déposé auprès du comité technique du Centre de gestion des côtes d'Armor. À la suite de l'avis qui sera rendu par le CT, le conseil municipal de Saint Quay-Perros devra se prononcer sur l'instauration du RIFSEEP au sein de la commune. Il précise que les agents ont été informés de cette procédure.

Présentation du dispositif :

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la commune (ou de l'établissement), conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune (ou de l'établissement),

Considérant que ce régime indemnitaire se compose : D'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de

sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent

Et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

Propose au Conseil (ou l'Assemblée) d'adopter les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES À L'ENSEMBLE DES FILIERES

Les Bénéficiaires

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) est attribué :

Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail)

Ce régime indemnitaire sera également appliqué aux agents contractuels relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et occupant un emploi au sein de la commune (ou de l'établissement).

Modalités d'attribution individuelle

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie **d'arrêté individuel**, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

Conditions de cumul

Le régime indemnitaire mis en place par la présente délibération **est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.**

En conséquence, le RIFSEEP ne peut se cumuler avec :

- La prime de fonction et de résultats (PFR),
- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- L'indemnité d'exercice de missions des préfetures (I.E.M.P.),
- La prime de service et de rendement (P.S.R.),
- L'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- La prime de fonction informatique
- L'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes
- L'indemnité pour travaux dangereux et insalubres

(Le cas échéant) Ce régime indemnitaire pourra en

revanche être cumulé avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les dispositifs d'intéressement collectif,
- Les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- La prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel
- L'indemnité forfaitaire complémentaire pour la participation aux consultations électorales (IFCE)

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'IFSE : DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS MAXIMA

Cadre general

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération, **une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE)** ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience accumulée d'autre part.

Elle reposera ainsi sur une notion de groupe de fonctions dont le nombre sera défini pour chaque cadre d'emplois concerné sans pouvoir être inférieur à 1, et définis selon les critères suivants :

- **Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;**
- **Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;**
- **Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.**

Les critères retenus sont ceux qui ont été validés pour la cotation des postes lors de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation. Ces critères ont été approuvés par le Comité Technique le 12 février 2016 puis adoptés par délibération du conseil municipal en date du 24 février 2016.

CONDITIONS DE VERSEMENT L'IFSE fera l'objet d'un versement mensuel

Conditions de réexamen

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions (changement de groupe de fonctions avec davantage d'encadrement, de technicité ou de sujétions, ou mobilité vers un poste

relevant du même groupe de fonctions) ;

- A minima, tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent
- En cas de changement de cadre d'emploi à la suite d'une promotion, ou la réussite à un concours.

Prise en compte de l'expérience professionnelle des agents et de l'évolution des compétences

L'expérience professionnelle des agents sera appréciée au regard des critères suivants (dresser la liste des critères pris en considération)

Ex :

- *Nombre d'années sur le poste occupé (pourraient également être prises en compte les années sur le poste hors de la collectivité, dans le privé...) ;*
- *Nombre d'années dans le domaine d'activité (qui valorise davantage le parcours d'un agent et sa spécialisation) ;*
- *Capacité de transmission des savoirs et compétences auprès d'autres agents ou partenaires... ;*
- *Formation suivie (pourrait être pris en compte le nombre de demandes ou de formations suivies sur le domaine d'intervention...) ;*
- *etc...*

Conditions d'attribution

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de fonctions exercé par les agents et défini à partir de la fiche de poste et de l'organigramme de la collectivité. L'IFSE est liée uniquement au poste, elle est donc indépendante de tout critère d'appréciation individuelle. Par conséquent, le montant mensuelle est fixe.

Toutefois, il sera possible de verser une IFSE exceptionnelle et annuelle à un agent afin de prendre en compte la prise en charge de dossiers ou de travaux complexes dans le cadre de sa fiche de poste. Le montant de cette IFSE exceptionnelle sera déterminé par l'employeur dans la limite des plafonds de l'IFSE fixés par la présente délibération.

Son attribution fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territorial notifié à l'agent.

Les agents bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service bénéficient de plafonds minorés dans la limite de ceux prévus pour les fonctionnaires des corps de référence de l'Etat.

Bénéficieront de l'IFSE, les cadres d'emplois et emplois énumérés ci-après

Filière administrative

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des **attachés d'administration** de

l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.

Cadre d'emplois des attachés et secrétaires de mairie (A)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (À titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaire
Groupe 1	<i>Ex : Direction d'une collectivité</i>	36 210 €
Groupe 2	<i>Ex : Direction adjointe, responsable de plusieurs services</i>	32 130 €
Groupe 3	<i>Ex : Responsable de service</i>	25 500 €
Groupe 4	<i>Ex : Chargé de mission, adjoint au responsable de service</i>	20 400 €

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **secrétaires administratifs des administrations d'Etat** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (À titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaire
Groupe 1	<i>Ex : Secrétariat de mairie, responsable de service</i>	17 480 € €
Groupe 2	<i>Ex : Adjoint au responsable de la structure, fonctions de coordination, de pilotage</i>	16 015 €
Groupe 3	<i>Ex : Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction</i>	14 650 €

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **adjoints administratifs des administrations** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (À titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaire
Groupe 1	<i>Ex : Secrétaire de Direction, gestionnaire comptable, chef d'équipe</i>	11 340 €
Groupe 2	<i>Ex : Fonctions d'accueil</i>	10 800 €

Filière technique

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps **d'adjoints techniques des administrations** de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (À titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaire
Groupe 1	<i>Ex : chef d'équipe</i>	11 340 €
Groupe 2	<i>Ex : agent d'exécution</i>	10 800 €

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps **d'adjoints techniques des administrations** de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des agents de maîtrise (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (À titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaire
Groupe 1	<i>Ex : chef d'équipe</i>	11 340 €
Groupe 2	<i>Ex : agent d'exécution</i>	10 800 €

Filière médico-sociale

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des **adjoints administratifs des administrations d'Etat** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisé des écoles maternelles (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (À titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaire
Groupe 1	Ex : ATSEM ayant des responsabilités particulières	11 340 €
Groupe 2	Ex : Agent d'exécution	10 800 €

Modulation de l'IFSE du fait des absences

En cas de congé maladie ordinaire, de congé pour maladie professionnelle ou accident de service/accident du travail, l'IFSE est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement.

En cas de congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie, l'IFSE est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement.

En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, l'IFSE est maintenu intégralement.

ARTICLE 3 : MISE EN ŒUVRE DU CIA : DÉTERMINATION DES MONTANTS MAXIMA DU CIA PAR GROUPES DE FONCTIONS

Cadre général

Il est instauré au profit des agents un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir : Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent.

Compte tenu du caractère facultatif (individuel) de cette prime, la mise en œuvre individuelle du CIA au sein de la collectivité pourra être effective lorsque le rapport dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement sera inférieur à 50 %.

CONDITIONS DE VERSEMENT

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel au regard du compte rendu annuel de l'évaluation professionnelle. Le versement interviendra sur le mois d'avril de l'année N+1 tenant compte de l'évaluation de l'année N.

Ce complément n'est pas obligatoirement

reconductible d'une année sur l'autre.

PRISE EN COMPTE DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DES AGENTS ET DE LA MANIÈRE DE SERVIR

L'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution du CIA sont appréciés au regard des critères suivants :

- L'investissement
- La capacité à travailler en équipe (contribution au collectif de travail)
- La connaissance de son domaine d'intervention
- Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste
- L'implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs...
- Et plus généralement le sens du service public

Conditions d'attribution

Le CIA pourra être attribué aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés ci-après, dans la limite des plafonds suivants, **eu égard au groupe de fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE :**

Filière administrative

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des **attachés d'administration** de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.

Cadre d'emplois des attachés et secrétaires de mairie (A)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (À titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaire
Groupe 1	Ex : Direction d'une collectivité	6 390 €
Groupe 2	Ex : Direction adjointe, responsable de plusieurs services	5 670 €
Groupe 3	Ex : Responsable de service	4 500 €
Groupe 4	Ex : Chargé de mission, adjoint au responsable de service	3 600 €

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **secrétaires administratifs des administrations d'Etat** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (À titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaire
Groupe 1	<i>Ex : Secrétariat de mairie, responsable de service...</i>	2 380 €
Groupe 2	<i>Ex : Adjoint au responsable de la structure, fonctions de coordination, de pilotage</i>	2 185 €
Groupe 3	<i>Ex : Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction</i>	1 995 €

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **adjoints administratifs des administrations** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (À titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaire
Groupe 1	<i>Ex : Secrétaire de Direction, gestionnaire comptable, chef d'équipe...</i>	1 260 €
Groupe 2	<i>Ex : Fonctions d'accueil</i>	1 200 €

Filière technique

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps **d'adjoints techniques des administrations** de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (À titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaire
Groupe 1	<i>Ex : chef d'équipe...</i>	1 260 €
Groupe 2	<i>Ex : agent d'exécution...</i>	1 200 €

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps **d'adjoints techniques des administrations** de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Cadre d'emplois des agents de maîtrise (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (À titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaire
Groupe 1	<i>Ex : chef d'équipe...</i>	1 260 €
Groupe 2	<i>Ex : agent d'exécution...</i>	1 200 €

Filière médico-sociale

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des **adjoints administratifs des administrations d'Etat** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisé des écoles maternelles (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (À titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaire
Groupe 1	<i>Ex : ATSEM ayant des responsabilités particulières ...</i>	1 260 €
Groupe 2	<i>Ex : Agent d'exécution.....</i>	1 200 €

Modulation du régime indemnitaire du fait des absences

Le CIA ne sera pas versé aux agents absents pendant les 6 derniers mois à compter de la date du précédent versement.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET

La présente délibération prendra effet au 1er janvier 2019. Sont abrogées les délibérations antérieures déterminant les modalités d'octroi du régime indemnitaire pour les cadres d'emploi visés dans la présente délibération uniquement.

Le montant individuel de l'IFSE et du CIA sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Après avis du Comité Technique le Conseil Municipal sera invité à :

- Instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus
- Instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus
(Le cas échéant) que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Monsieur Jean-François ORVEN demande si le versement de l'IFSE exceptionnelle sera décidé par délibération du conseil municipal.

Monsieur Yves DAVOULT répond que c'est le Maire qui décide de verser l'IFSE exceptionnelle par arrêté individuel.

Monsieur le Maire précise qu'il informera les membres du conseil s'il décide de verser une IFSE exceptionnelle et que sa volonté aujourd'hui est de mettre l'intégralité des régimes indemnitaires actuels dans l'IFSE de sorte qu'il n'y ait pas de perte de revenu pour les agents.

Monsieur Yves LE DAMANY fait remarquer que les conditions d'attribution de l'IFSE à titre exceptionnel sont floues « L'IFSE est liée uniquement au poste, elle est donc indépendante de tout critère d'appréciation individuelle ».

Monsieur le Maire explique que cela permet de gratifier un agent lorsqu'il réalise un travail complexe et non habituel.

Objet : Achat de jeux pour l'école (Don de l'Amicale Laïque)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Amicale Laïque Kénanaise a décidé de faire un don à la commune sous réserve que la commune emploie ce don pour l'achat de jeux pour enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE ce don ;

DIT que la commune fera l'acquisition de jeux pour enfants ;

DIT que les crédits sont inscrits en section d'investissement au budget primitif 2018 de la commune ;

DONNE à Monsieur le Maire, tous pouvoirs pour mener à bien ce dossier.

Objet : Décision modificative au BP 2018 - Rénovation foyers lumineux : Résidence de Croas Hent, rue de Balanayer et rue des Hortensias

1) L'entreprise C.I.T.E.O.S. chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune nous a informé la commune de la vétusté des foyers lumineux résidence de Croas Hent, rues de Balanayer et Hortensias.

Le Syndicat Départemental d'Energie 22 a procédé à un chiffrage sommaire pour la rénovation des foyers

Coût dont 5 % de frais de maîtrise d'œuvre	Application du Règlement financier	Participation de la commune
1) 16 150.00 € HT	60% du coût HT de l'opération à la charge de la commune	Soit 9 690.00 € Ce montant doit être inscrit en investissement au compte 204158 et doit être amorti

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve :

Le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public « rénovation des foyers résidence de Croas Hent, rues de Balanayer et Hortensias » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie 22 pour un montant estimatif de 16 150 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen de marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Objet : Décision modificative au budget primitif 2018

Monsieur Yves DAVOULT informe l'assemblée que pour pouvoir régler le Syndicat Départemental d'Energie, à la suite des diverses interventions sur le réseau d'éclairage public, une décision modificative au BP 2018 est nécessaire.

Proposition de DM :

Investissement

Dépenses d'investissement - Compte 2313 dépenses non affectées :

DM - 14 000 €

Dépenses d'investissement - Compte 204158 subventions équipements autres groupements

DM + 14 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

APPROUVE cette décision modificative

AUTORISE Monsieur le Maire à passer les écritures budgétaires correspondantes.

Objet : Subventions extérieures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions suivantes aux associations extérieures :

CAUE	135.00 €
Chambre des métiers	100.00 €
Ass. Dép. Protection civile	68.20 €
A.C. Trégor	70.00 €
Comice Agricole Cantonale	300.00 €
Prévention routière	70.00 €
Donneurs de sang	70.00 €
France Adot 22	60.00 €
Réseau géront. CLIC	125.00 €
Alcool Assistance	70.00 €
Banque alimentaire	1 350.00 €
Centre info droits des femmes	135.00 €
Croix rouge française	70.00 €
Domicile action Trégor	100.00 €
Apajh 22	40.00 €
St Vincent Paul	50.00 €
TOTAL	2 813.20 €

Objet : Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 14 septembre 2017 instaurant la taxe d'aménagement communautaire au 1er janvier 2018. Une part de cette taxe est reversée à la commune.

Extrait de la délibération du 14/09/2017 :

« La Communauté instaurera un taux par Commune. Ce taux sera composé d'une part communale (déterminée en préalable par la Commune) et d'une part additionnelle communautaire.

Afin de préserver les ressources des communes membres pour le financement des équipements publics relevant de leurs compétences, le reversement d'une partie du produit de la taxe d'aménagement aux communes sera instauré par convention. Ce reversement sera calculé sur la base du montant de l'équivalent de la taxe d'aménagement qui aurait été appliqué sur la commune (part communale du taux).

La Communauté d'Agglomération conserverait le produit issu de la majoration (soit un équivalent de 0,8 % qui reste à confirmer) pour les communes dotées d'un document d'urbanisme et maintien d'un taux 0% pour les communes sans document propre d'urbanisme (Règlement National d'Urbanisme applicable) et qui ne percevaient pas en 2016 de Taxe d'Aménagement Communale, jusqu'à la prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal afin de financer la compétence PLU. »

La commune peut décider de modifier la part communale du taux qui sera appliquée à compter de l'année 2019.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire cette part communale au taux de 1 %

Proposition acceptée.

Objet : Programme de Voirie 2018 – Fonds de concours L.T.C.

Monsieur Yves DAVOULT présente aux membres du conseil municipal trois projets de réfection de voirie qui seront réalisés en 2018 :

Il explique qu'il a pris rendez-vous avec l'entreprise Eurovia pour revoir les tarifs. Les travaux devraient être réalisés au mois de septembre.

Il fait savoir que Lannion-Trégor communauté peut subventionner deux projets par an à hauteur de 20 % du montant Hors Taxes.

Monsieur le Maire indique que les autres voiries considérées en mauvais état et qui n'ont pas pu être inscrites dans le programme 2018 seront intégrées au programme 2019.

Monsieur Yves LE DAMANY fait remarquer qu'il ne faut pas oublier les trottoirs dans les études.

Monsieur Yves DAVOULT confirme et indique que si les finances le permettent, les trottoirs seront pris en compte dans le programme de voirie 2019.

PROJET 1	MONTANT TTC	MONTANT HT
RUE DE PRAT COTEL L=215 l=4,5	13 091	10 909
RUE DU VENEC L=405 l=4,8	21 696	18 080
TOTAL PROJET 1	34 787	28 989

SUBVENTION LTC 20% DU HT 5 798

COÛT DU PROJET 1 TTC 28 989

PROJET 2		
RUE CONVENANT AN DOUR L=540 l=5	34 824	29 020
RUE DE LA CHAPELLE ST MEEN L=670 l=3,6/4,2	28 848	24 040
TOTAL PROJET 2	63 672	53 060

SUBVENTION LTC 20% DU HT 10612

COÛT DU PROJET 2 TTC 53 060

PROJET 3		
RUE DE CREC'H QUILLE L=70 l=4,4	4 051	3 376
IMPASSE ALLEE COU- VERTE L=105 l=3,6	4 940	4 117
RUE DE LA FORGE L=435m l=4	21 334	17 778
TOTAL PROJET 3	30 325	25 271

COÛT DU PROJET 3 TTC 30 325

TOTAL PROJETS 2018 112 374,00 €

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'engager les travaux correspondant aux trois projets ci-dessus ainsi que l'autorisation de solliciter le fonds de concours de Lannion-Trégor communauté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les travaux correspondant aux trois projets ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours de Lannion-Trégor communauté pour la voirie communale (hors agglo ; 20 % du coût des travaux) ; limitation, par an, à deux projets par commune, à savoir pour Saint Quay-Perros les projets 1 et 2 ci-dessus.

Objet : Loyer du logement communal avenue de la Mairie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les agents des services techniques ont entièrement rénové l'appartement situé avenue de la Mairie. Avant de le mettre en location, il est nécessaire de fixer le montant du loyer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres et après en avoir délibéré,

FIXE le montant du loyer du logement situé avenue de la Mairie à 550 € par mois.

3- Point communautaire :

Présentation : Sylvie BART

Modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI).

Cette loi définit notamment deux objectifs :

- réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants correspondant se rapprochant au plus près des bassins de vie des citoyens, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents,

- rationaliser les syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Pour cela, il était prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre.

La dissolution du SI d'Entraide du canton de Perros-Guirec et du SI Aide à domicile du canton de Plestin-les-Grèves sont envisagées afin de se conformer à ces objectifs.

Aussi, le projet soumis propose la prise de compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire ». Ce projet sera ensuite soumis au vote des communes qui composent Lannion-Trégor Communauté. En cas d'avis favorable des deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale des communes – ou inversement – la modification des statuts sera actée par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions de l'article L 5216-5 du CGCT, la Communauté d'Agglomération exerce des compétences obligatoires et des compétences

optionnelles. Au-delà de ces compétences fixées par la loi pour les Communautés d'Agglomération, elle exerce également des compétences facultatives.

A l'intérieur de chacune des catégories, certaines compétences sont intégralement exercées par la Communauté d'Agglomération. Pour les autres, la Communauté n'intervient que lorsque l'intérêt communautaire a été expressément défini. Ainsi, Lannion-Trégor Communauté devra-t-elle délibérer pour définir « l'action sociale d'intérêt communautaire » qu'elle exercera.

Par ailleurs il convient de préciser, dans le cadre de la compétence transports, le champ d'intervention relatif au mobilier urbain.

VU La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 ;

VU L'arrêté du 29 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ;

VU L'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2017 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU La délibération du 17 novembre 2015 du Syndicat intercommunal d'aide à domicile d'aide à Plestin-les-Grèves prenant acte du projet de schéma départemental ;

CONSIDERANT La délibération du 7 décembre 2015 du Syndicat intercommunal d'entraide du canton de Perros-Guirec relative au projet de schéma départemental de coopération intercommunal des Côtes-d'Armor ;

CONSIDERANT La volonté de Lannion-Trégor Communauté d'adapter ses statuts aux grandes orientations définies par le SDCI ;

CONSIDERANT Les évolutions du GCSMS Lannion-Trégor Solidarités ;

CONSIDERANT Le souhait de toiletter, clarifier et réformer certaines compétences de l'Agglomération. Le projet vise à modifier les statuts :

En créant une compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » en lieu et place des compétences facultatives relevant de l'action sociale :

- Action sociale en direction des personnes âgées
- Création, gestion et développement d'un GCSMS
- Action sociale en direction de la petite enfance et de l'enfance- jeunesse ;

En précisant au sein de la compétence Aménagement de l'espace communautaire pour la partie transports : « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code et

gestion de tous les mobiliers accessoires affectés aux lignes de transports de Lannion-Trégor Communauté (poteaux d'arrêt, abris voyageurs,). Organisation et fonctionnement d'un service de transport souple à la demande. » ;

CONSIDERANT Les projets de délibérations relatifs à l'intérêt communautaire définissant ce dernier comme Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) :

- au 1er janvier 2019 sur les Cantons de Perros-Guirec et de Plestin-les-Grèves impliquant la dissolution des deux syndicats d'entraide (SAAD) et le transfert des agents de droit public au CIAS. Dans le même temps, les associations de Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) peuvent être maintenues permettant le maintien du statut de droit privé des salariés mais impliquant préalablement la modification statutaire du GCSMS sous statut de droit privé (solution privilégiée),

- au 1^{er} janvier 2020 sur l'intégralité du territoire communautaire : les associations (Lézardrieux, Tréguier / Lannion) peuvent être maintenues avec le transfert des moyens humains au GCSMS permettant là encore le maintien de leur statut de droit privé (solution privilégiée) ;

CONSIDERANT Le fait qu'une évaluation des charges pour évaluer l'impact des modifications statutaires proposées aujourd'hui ou pour celui résultant de la révision de l'intérêt communautaire sera réalisée, dans les conditions prévues par le Code Général des Impôts, par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dont le rapport sera ensuite soumis à l'approbation des conseils municipaux dans les conditions de majorité requise et que ce n'est qu'à l'issue de ce processus que le conseil communautaire révisera éventuellement les attributions de compensation ;

A l'issue de cette présentation Monsieur Yves LE DAMANY fait part de ses interrogations :

Concernant le paragraphe : « Ce projet sera ensuite soumis au vote des communes qui composent Lannion-Trégor Communauté. En cas d'avis favorable des deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale des communes – ou inversement – la modification des statuts sera actée par arrêté préfectoral. »

Monsieur Yves LE DAMANY demande quel projet sera ensuite soumis au vote des communes ?

Madame Sylvie BART répond qu'il s'agit du projet de la présente délibération.

Monsieur le Maire précise qu'il devrait être écrit « ce projet est soumis au vote des communes... » au lieu de « Ce projet sera ensuite soumis au vote des communes... ».

Concernant le paragraphe : « A l'intérieur de chacune des catégories, certaines compétences sont intégralement exercées par la Communauté d'Agglomération. Pour les autres, la Communauté n'intervient que lorsque l'intérêt communautaire a été expressément défini. Ainsi, Lannion-Trégor Communauté devra-t-elle délibérer pour définir « l'action sociale d'intérêt communautaire » qu'elle exercera. »

Monsieur Yves LE DAMANY fait remarquer que si le conseil vote la délibération, il n'est pas possible que Lannion-Trégor Communauté délibère dans le futur.

Sur la partie « et gestion de tous les mobiliers accessoires affectés aux lignes de transports de Lannion-Trégor Communauté (poteaux d'arrêt, abris voyageurs,) » Monsieur Yves LE DAMANY demande quel est l'objet du vote.

Madame Sylvie BART explique que L.T.C. a la compétence « abris bus » mais uniquement sur une partie du mobilier. La délibération permet d'étendre la compétence à l'ensemble du mobilier qui compose les abris bus.

Monsieur Yves LE DAMANY précise que le texte n'est pas clair et qu'il est difficile de comprendre ce qui doit être voté.

Monsieur Yves LE DAMANY demande que LTC fasse des délibérations cohérentes, concordantes et compréhensibles.

Monsieur Yves LE DAMANY demande des précisions sur le maintien du statut de droit privé des salariés.

Madame Sylvie BART explique qu'il était prévu que les associations de Services de Soins Infirmiers à Domicile passent sous statut de droit public mais que finalement les administrateurs ont décidé le maintien sous statut privé des structures associatives. Le GCSMS va donc rester sous statut privé pendant un an.

Monsieur Yves LE DAMANY fait remarquer que la modification des statuts présentée au conseil municipal le 14 septembre 2017 présentait un vote exactement contraire (statut de droit public).

Monsieur Yves LE DAMANY s'interroge également sur l'approbation par les conseils municipaux du rapport de la CLET. Il demande si, à la suite de toutes les modifications qui auront été apportées, une demande d'approbation des modifications liées à la CLET sera demandée aux communes.

Monsieur le Maire répond qu'il va transmettre toutes ces questions à Lannion-Trégor communauté.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTER

La modification statutaire telle que présentée ci-dessus.

DEMANDER À Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre l'arrêté portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté.

DONNER Mandat au Maire pour signer, une fois l'arrêté préfectoral de modifications notifié, tous les actes éventuels inhérents en découlant.

4 - Commune nouvelle :

Monsieur le Maire dit regretter le départ de Louannec et le départ depuis le 12 juillet 2018 de Trégastel qui se déclare en plus favorable au projet de fusion.

Monsieur le Maire explique que lors du dernier COMité de PILotage, il avait été validé le principe d'une consultation de la population.

Il annonce que la réunion de restitution des ateliers prévue le 12 juillet a été annulée. Une nouvelle réunion a été programmée le 17 juillet 2018 entre Saint Quay-Perros et Perros-Guirec. A cette occasion, une nouvelle étude financière a été demandée à Ressource Consultant.

À la suite de cette réunion, Monsieur le Maire propose d'organiser une commission générale le 20 juillet pour échanger sur la poursuite du projet à deux communes et de fixer un conseil municipal le samedi 21 juillet 2018 à 11 heures avec deux questions à l'ordre du jour : Etes-vous pour la poursuite des études avec Perros-Guirec jusqu'au mois d'octobre et, en fonction des résultats de la première question, entériner le principe d'une consultation de la population et les règles de cette consultation.

Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition.

Monsieur Jean-Jacques RIVIER trouve dommage que deux communes se soient retirées du processus alors qu'elles s'étaient engagées à mener les études jusqu'à leur terme.

Intervention de Monsieur Yves LE DAMANY :

Le projet de Commune Nouvelle en son état actuel amène à quelques réflexions :

- Ce projet a un timing très serré, mais avec la volonté de tous il était réalisable,
- Pour rappel, il ne s'agit pas de faire un futur programme électoral (les élections de 2020 seront là pour cela), mais de définir les axes de convergence pour les communes dans les divers domaines analysés par les ateliers,
- Ce projet de fusion est une opportunité car elle nous

laisse libre de choisir les partenaires, ce qui ne sera pas forcément garanti dans l'avenir,

• Le retrait de Louannec pour manque de convergence et de Trégastel pour des notions de délais de mise en place est regrettable ; certes, au final, rien n'assure que la charte réalisée obtienne une validation pour chaque commune, mais par respect pour les engagements initiaux, il est nécessaire de réaliser tout le processus.

• Pour notre part, nous soutenons sans réserve le déroulement de la phase d'analyse du projet de fusion, et attendons le moment voulu pour valider le projet, s'il confirme un intérêt pour notre commune.

5 - Questions diverses :

Aux questions de Monsieur Yves LE DAMANY, Monsieur le Maire répond :

Rond-point de Saint-Meen : un radar pédagogique va être installé par le département. La courbe va être retravaillée et l'abri de bus sera installé dans le délaissé communal.

Concernant le rond-point de Ker Noël, le Maire indique avoir assisté à une réunion sur le sujet au mois de mai avec les services du département et qu'une nouvelle réunion est programmée pour le mois de septembre.

Concernant le projet de lotissement, celui-ci est toujours bloqué en raison du problème de la station d'épuration. Une pompe de relevage va être installée et un bassin de rétention réalisé à Pont Couennec entre octobre 2018 et mars 2019. À la suite de ces travaux, il faudra attendre une année pour savoir si ce fonctionnement résolve les problèmes ce qui porte à 2020 les premières constructions.

Inauguration de la mairie : elle n'a pas encore été programmée.

Itinéraire Sécurisé, Monsieur Gérard DAUVERGNE est en attente d'une réponse du département. Il indique qu'il va les relancer.

Madame Marie-Paule LE GOFF annonce que la 29^{ème} exposition d'Arts Kénaise se tiendra du 05 au 15 août inclus. L'invitée d'honneur est Madame Béatrice de Marqué.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE,
VU LE SECRETAIRE DE SEANCE

Compte rendu du Conseil municipal du samedi 21 juillet 2018 à 11 heures

L'an deux mille dix-huit, le samedi 21 juillet à 11 heures, le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Pierrick ROUSSELOT, Maire.

Étaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Marie-Paule LE GOFF, Adjoints, Sylvie BART, Roland GELGON, Nicole DUPONT, Jean-François ORVEN, Hervé LE GROSSEC, Yves LE DAMANY, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Jacques RIVIER (procuration à Hervé LE GROSSEC), Pôme BROGGI (procuration à Marie-Paule LE GOFF), Christine PHILIPPE (procuration à Nicole DUPONT), Karine ROULLEAU (procuration à Yves LE DAMANY) ;

Secrétaire de séance : Yves LE DAMANY est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 17 juillet 2018

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance puis rappelle l'ordre du jour :

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 juillet 2018

2- Commune nouvelle

3- Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 13 juillet 2018 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Commune Nouvelle :

L'objet de ce Conseil Municipal est la décision de la commune de Saint-Quay-Perros sur le projet de fusion avec Perros-Guirec pour constituer une commune nouvelle au 1er janvier 2019.

Le Maire fait la déclaration suivante avant le vote :

« Le 4 avril dernier, je disais : « Il eut fallu, en mars 2014, être visionnaire pour envisager les réalités et les réflexions indispensables à mener en cette fin de mandat ». Mais je ne pensais pas, ce jour-là, que le travail engagé à 4 communes puisse se terminer à 2 communes. Nous nous étions engagés à aller au bout d'une réflexion mais les choses ont progressivement changé et le périmètre de notre future commune

nouvelle s'est réduit : Le 4 juillet, le Conseil municipal de Louannec a décidé de se retirer du projet de fusion ; le 12 juillet, le Conseil municipal de Trégastel a pris la même décision. Même si je ne la juge pas, je regrette leur décision de se retirer avant la restitution des ateliers.

Je suis persuadé que ce projet de fusion était un bon et un beau projet pour notre territoire. Depuis plusieurs années les dotations de l'État sont en baisse et les attentes de la population justifiées et légitimes sont toujours aussi nombreuses. Je ne suis pas certain que nos communes, seules, auront dans un avenir proche, voire très proche, les moyens de répondre à toutes ces attentes et de pouvoir seules relever les défis qui les attendent. Cette fusion, j'en suis sûr, nous aurait permis d'envisager beaucoup plus sereinement le futur : l'équilibre démographique, l'accompagnement du vieillissement de la population, la raréfaction de l'argent public, le maintien de nos écoles, les services enfance jeunesse, etc. etc.

Aujourd'hui, Il ne reste que Saint Quay-Perros et Perros- Guirec.

Les élus de Saint Quay-Perros s'étaient engagés en avril dans une réflexion. Ils souhaitent poursuivre leur engagement jusqu'à la restitution des travaux en ateliers devant les quatre conseils municipaux réunis, l'écriture de la charte fondatrice, la présentation du projet à la population et l'organisation d'une consultation publique.

Ce projet était un projet qui devait rassembler et non diviser.

Certaines décisions sont compliquées et difficiles à prendre mais il faut savoir écouter et surtout entendre.

Alors j'écoute et j'entends. J'entends les encouragements de Kénanais qui sont favorables à cette fusion et m'encouragent à continuer le travail engagé mais j'entends aussi les nombreuses réactions de mes adjoints, 4 sur 5, qui ne sont pas ou plus favorables à la poursuite du projet. J'entends aussi la réaction des 22 anciens élus de Saint Quay-Perros et amis pour certains, qui eux non plus ne sont pas favorables à cette fusion avec Perros-Guirec.

Je souhaitais et je souhaite toujours rassembler et non diviser. Alors, ce matin, je me dis que je n'ai pas su convaincre et qu'il faut se décider. J'ai pesé le pour et le contre et aujourd'hui même si je regrette de ne pas être allé au bout du travail, je voterai contre la poursuite du projet de fusion avec Perros-Guirec au 1^{er} janvier 2019.

Je conclurai mon propos en pensant à tous les agents des services municipaux et à tous les élus qui ont participé à cette démarche. Je les remercie pour le travail effectué depuis le 4 avril et pour toutes les heures passées en réunions et en réflexions. Je remercie aussi Erven LEON qui comprend tout à fait ma position et regrette lui aussi la fin du travail vers cette fusion.

Il est très important à mes yeux de tirer profit et surtout des enseignements de tout ce qui s'est passé depuis le 4 avril. J'espère vraiment que tout le travail effectué n'aura pas été fait en vain et qu'un jour il servira pour un nouveau projet ».

Le Maire demande si d'autres membres de Conseil Municipal veulent intervenir. Mr Yves LE DAMANY et Gérard DAUVERGNE indiquent qu'ils interviendront après le vote.

Il pose ensuite la question aux membres du conseil municipal : « Souhaitez-vous, oui ou non, poursuivre le projet de fusion avec Perros-Guirec pour constituer une commune nouvelle au 1er janvier 2019 ? ».

Sur proposition, le vote se déroule à bulletin secret.

Par 3 voix pour et 12 voix contre :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le résultat du vote donné par Monsieur le Maire,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2113 et suivants,

DECIDE de ne pas poursuivre le projet de commune nouvelle avec Perros-Guirec.

Intervention de Monsieur Yves LE DAMANY :

« Ce jour est un jour important pour notre commune ; Certes le projet de fusion était réduit à 2 communes, mais la renommée et l'expérience de Perros-Guirec aurait résonné fortement sur notre commune.

Notre déception est à la hauteur des espérances que nous avons vu dans ce rapprochement pour les nouveaux services, notre école, ...

Nous maintenons que notre commune avait tout à gagner dans cette fusion. Retrouverons-nous une telle occasion ? Saint Quay-Perros présentait avec Perros-Guirec une complémentarité d'offre commerciale et ce, en entrée de Perros-Guirec.

Les services proposés par Perros-Guirec auraient été très utiles (transport par Macareux, ...).

A entendre Pierrick, il y a quelques minutes avant le vote, avec la liste des points mis en exergue, "équilibre

FORUM DES ASSOCIATIONS 8 SEPTEMBRE



EXPOSITION D'ARTS KÉNAN



EXPOSITION DU 5 AU 15 AOÛT 2018



FORUM DES ASSOCIATIONS 8 SEPTEMBRE



démographique, accompagnement du vieillissement de la population, raréfaction de l'argent public, maintien de nos écoles, services enfance jeunesse », nous nous étonnons de ce revirement, la sincérité de Perros-Guirec nous a semblé réelle et sans arrière-pensée.

Après une forte implication de notre part dans ce processus de fusion, et vu l'effet d'influences extérieures au Conseil Municipal, nous nous interrogeons de l'intérêt de poursuivre nos engagements dans ce Conseil Municipal ».

Intervention de Monsieur Gérard DAUVERGNE :

« Ce jour le conseil municipal a voté l'arrêt du projet de fusion avec la commune de Perros-Guirec.

Il a été dit qu'il n'y avait pas de « projet ». Pour moi il y a un projet : celui de vouloir construire la commune de demain.

Mais un tel projet ne se construit pas du jour au lendemain – le but de nos réunions était de jeter les premières bases pour permettre de construire la future « commune nouvelle ».

Pour nous lancer dans cette aventure, nous avons pu choisir nos partenaires mais qu'en sera-t-il demain ?

Pendant ces dix années de mandat, peu de constructions, une vingtaine seulement, pas de lotissement. Or pour qu'une commune soit vivante et à travers elle son école, il faut un urbanisme dynamique pour pouvoir accueillir de nouveaux habitants.

Or aujourd'hui quel est le constat : une population vieillissante, plus d'un tiers de notre population a 65 ans et plus, et en baisse, nous avons perdu 200 habitants en quelques années, des zones à urbaniser vides de toutes constructions, des dotations et des revenus en baisse et qui impactent et impacteront de plus en plus notre capacité d'investissement.

Partisan de la première heure pour ce projet de fusion, j'aurai souhaité sincèrement que l'on poursuive le travail engagé. Merci ».

3 - Questions diverses :

Néant.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE,
VU LE SECRETAIRE DE SEANCE

La gazette

29ème exposition d'Arts Kénanaise

L'exposition d'Arts Kénanaise de l'été ouverte au public du 5 au 15 août a reçu cette année comme invitée d'honneur Béatrice De Marqué. Artiste professionnelle originaire de Villeparisis, elle présentait ses œuvres variées au pastel, aquarelle, encre ou fusain. Elle était entourée d'une trentaine d'artistes créateurs.

Cette exposition a remporté un vif succès et attiré plus de 700 visiteurs.

(Voir photos pages centrales).

Forum des associations

Rendez-vous incontournable de la rentrée, le forum du samedi 8 septembre a connu un passage continu de visiteurs. Cette manifestation permet de présenter les différentes activités possibles sur la commune et offre aux différentes associations l'opportunité de se rencontrer. (Voir photos pages centrales).

Recensement de la population

Le recensement des habitants de la commune sera réalisé en 2019. Cette enquête se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Ce recensement est important pour la commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mis à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces... diffusés au mois de juin suivant.

Désormais, chaque personne recensée peut répondre

aux questionnaires du recensement par internet. Ce mode de réponse améliore la qualité du service rendu aux habitants et permet de réaliser d'importantes économies de moyens. Il sera proposé de manière systématique en première instance par les agents recenseurs. En 2018, au niveau national, 56 % de la population recensée a utilisé ce mode de réponse. Bien entendu, la réponse sur questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser l'Internet.



RECENSEMENT

de la population



LE RECENSEMENT PAR INTERNET C'EST PLUS PRATIQUE !

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT EN LIGNE, DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour les personnes recensées

- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, remplissage rapide
- Questionnaire guidé et plus facile à compléter, accusé de réception par courriel
- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee

Pour l'agent recenseur

- Pas de déplacement pour récupérer le questionnaire
- Information par SMS deux fois par jour sur les réponses arrivées par Internet
- Moins de papier à gérer et à contrôler

Pour la mairie

- Baisse du coût du recensement
- Collecte plus rapide et suivi en temps réel
- Moins de manutention et moins de saisie de résultats
- Bénéfice d'image : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité...

Et pour tout le monde

- Des réponses de qualité
- Un recensement moins coûteux et plus respectueux de l'environnement



Insee & votre commune

L'Amicale des retraités :

Après un bel été, les Adhérents se sont retrouvés le mercredi 5 septembre pour une rentrée très attendue. Depuis, le nombre ne cesse d'augmenter et nous sommes plus de 60 lors du goûter dans la salle Yves Guégan ! Après une participation au forum des associations, l'amicale a organisé une sortie vers les Monts d'Arrée le lundi 8 octobre : patrimoine, repas en musique et balade pour une journée partagée avec le club de Perros-Guirec. Il est, en effet, de plus en plus difficile de remplir seul un car !

Le samedi 17 novembre aura lieu notre traditionnel repas dansant annuel : Le Traiteur « L'Oasis » pour le repas et « John et Jean-Yves » pour la danse. Tarifs : Adhérent = 26 €, non adhérent = 35 € ouvert à tous.

Le bureau et le conseil d'administration préparent activement un voyage en 2019, peut-être deux :

- « Parfums de Thaïlande » du 13 au 24 octobre 2019 : circuit 12 jours/9 nuits = 1383 € TTC
- « La Sardaigne » mai-juin 2019 (date à définir avec le voyageur) : séjour découverte autour d'Olbia - 8 jours/7 nuits = 1095 € TTC.



Ces deux propositions de voyages sont ouvertes à tous.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez à venir nous voir :

Tous les mercredis de 14 à 18h, salle Yves Guégan ou à nous téléphoner : 06 24 06 49 60.

Prochaine Assemblée générale : le mercredi 30 janvier 2019.



Bourse aux vêtements

La bourse aux vêtements d'automne s'est déroulée les 12 et 13 octobre.

L'équipe des bénévoles prépare actuellement la bourse aux jouets programmée en novembre.

Dépôts : vendredi 9 novembre de 9h à 17h

Vente : samedi 10 novembre de 9h à 17h

Les Jardins familiaux

Après le traditionnel et sympathique barbecue de juillet et de bonnes récoltes, les jardiniers sont globalement satisfaits de leurs productions, malgré la sécheresse qui a sévi cette année. Comme tous les ans, le ramassage des pommes de terre s'est fait ensemble : main d'œuvre et matériel en commun, quoi de mieux ! Les jardins familiaux, c'est aussi ça : l'échange, le partage et l'entente.

Pour acquérir un jardin ? Il suffit d'écrire à Jean-Paul le Berre, président des jardins.



Automne

Odeur de pluies de mon enfance
Derniers soleils de la saison !
A sept ans comme il faisait bon
Après d'ennuyeuses vacances,
Se retrouver dans sa maison !
La vieille classe de mon père,
Pleine de guêpes écrasées,
Sentait l'encre, le bois, la craie
Et ces merveilleuses poussières
Amassées par tout un été.
O temps charmant des brumes douces,
Des gibiers, des longs vols d'oiseaux,
Le vent souffle sous le préau,
Mais je tiens entre paume et pouce
Une rouge pomme à couteau.

René-Guy Cadou (1920-1951)



Danses Bretonnes

19^{ème} année d'existence de l'association Danses bretonnes de Saint-Quay-Perros.

Les cours de danses bretonnes ont repris depuis le jeudi 13 septembre. Ceux-ci ont lieu dans la salle polyvalente Yves Guégan de Saint-Quay-Perros tous les jeudis de 20h30 à 22h30.

Venez essayer, les cours sont ouverts à tous, débutants ou non.

Nos activités sont diverses. Nous fêtons la fin de l'année calendaire, l'épiphanie, la chandeleur, la fin de l'année scolaire. Il est organisé également un repas associatif courant mars ainsi qu'une balade en juin accompagnée de sonneurs.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter René l'animateur au numéro de tél 06 38 55 71 41 et/ou regarder la page <http://dbsqp.pagesperso-orange.fr>

L'assemblée générale de l'association aura lieu le jeudi 11 octobre.

Si vous désirez devenir un membre actif de notre association, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Au plaisir de vous voir bientôt !



Gym-Loisirs

Les cours de gymnastique de l'association "Gym-Loisirs" ont repris à la salle Yves Guégan :

Pour le Pilates le **mardi 11 septembre** et pour la gym le **lundi 17 septembre**, inscriptions sur place lors des séances.

Pour rappel :

Cours de gymnastique d'entretien avec Patricia Thépault le lundi de 19h à 20h et le jeudi de 9h15 à 10h15 (Exercices de cardios, abdos, étirements et relaxation).

L'inscription à l'année est de 70 € pour 1 séance hebdomadaire et de 80 € pour 2 séances hebdomadaires.

Cours de Pilates avec Peggy Le Guyader, le mardi et le jeudi de 13h15 à 14h15 (Gym douce permettant le développement et le maintien corporel, basée sur l'équilibre, la respiration et la fluidité des mouvements).

L'inscription à l'année est de 150 € pour une séance hebdomadaire et de 135 € pour les adhérents de la section Gymnastique.

Pour tous renseignements :

Annie : 02 96 49 89 62 - Rosa : 02 96 23 35 78

Marie-Hélène : 02 96 91 03 68



Amicale laïque

Comme chaque année, l'objectif de l'Amicale Laïque Kénanaise est de contribuer à offrir aux enfants des activités variées au sein de l'école Albert Jacquard, et de proposer des activités et des moments de rencontre pour petits et grands.

L'Amicale est organisée en sections :

La section « école » est en lien direct avec l'équipe pédagogique de l'école Albert Jacquard. Elle apporte son soutien lors du montage des différents projets que souhaitent mener les enseignantes. Cela peut se traduire par un soutien financier, comme pour l'installation cette année d'un jeu de course de billes dans la cour de l'école primaire ou par l'installation prochaine d'une activité de type parcours dans la cour des maternelles, mais aussi une aide à l'organisation des projets, en fournissant des moyens humains et une aide matérielle. Elle organise également des moments conviviaux ouverts à tous.

Les autres sections ont en charge l'organisation d'activités éducatives, sociales ou récréatives, ponctuelles ou à l'année, pour adultes ou enfants. En 2017-2018, l'ALK a compté 5 autres sections actives, reconduites pour l'année 2018-2019 : le théâtre enfants, l'art floral, l'éveil musical, l'ensemble vocal Anouna, les peintres du mercredi. Chaque section dispose d'une autonomie financière et organisationnelle.

L'assemblée générale a pris place lundi 1er Octobre et au terme d'un bilan toujours parfait pour chaque section, les participants ont procédé à un renouvellement du bureau. Celui-ci a été intégralement remplacé à l'unanimité et est aujourd'hui constitué comme suit :

Président : Cédric Le Houx

Vice-présidente : Isabelle Macé

Trésorière : Armelle Jegou

Trésorière adjointe : Sandrine Leblanc

Secrétaire : Cyril Vailloux

Co-Responsables section école : Pauline Villalard et Cyril Vailloux



LA VIE DES ASSOCIATIONS

Une prochaine réunion du bureau est d'ores et déjà prévue afin d'organiser comme chaque année le repas de l'ALK à la salle Yves Guégan. S'ensuivront entre autres :



- la vente de chocolats pour les fêtes de fin d'année,
- les traditionnelles confection et vente de madeleines le 26 Janvier,
- la chasse à l'œuf au printemps dans la Coulée Verte le 24 Mars,
- et bien entendu la Kermesse de l'école Albert Jacquard et sa généreuse tombola à la salle Yves Guégan le 23 Juin.

L'Amicale espère vous voir de nouveau nombreux à ces événements pour partager ces moments d'amitié et de jeux !

Cette année les différentes sections proposent encore de nombreuses activités :



Section musique

Camille Houzet et Claire Mocquart font chanter et danser les enfants de l'école les lundis de 16h45 à 17h30 afin de les sensibiliser à la musique et aux instruments. Le groupe proposera à leurs camarades et à leurs parents une représentation unique en fin d'année scolaire.

Section art floral

Monique Grall et Hervine Thoraval proposent 3 séances hebdomadaires à l'ancienne école le lundi de 9h30 à 11h30, de 14h à 16h et de 18h à 20h, ainsi que des ateliers gratuits pour les enfants pour Halloween, à Noël et à la fête des mères. Quelques places sont encore disponibles pour les séances du lundi.

Section théâtre

Sous la direction de Christine Paillat, les 20 enfants de la section encadrés par Isabelle Macé travaillent à la découverte de pièces basées sur le jeu du corps, de la voix et de l'espace. Les deux groupes, du CP au CE2 le mardi de 16h45 à 17h45 et CM1-CM2 le mardi de 18h à 19h, choisiront prochainement leur pièce préférée et nous offriront un spectacle le 14 Juin à la salle Yves Guégan.

Section ensemble vocal Anouna

Anouna a repris ses répétitions avec bonne humeur et dynamisme.

La préparation des concerts de Noël avance bon train sous la houlette de notre chef de chœur Danielle GALLAIS. L'ouverture de la saison des concerts débutera le troisième WE de décembre.

Dans le cadre du village de Noël de Kéraudy, nous chanterons le 15 décembre à 20 h 30 à l'église.

En projets pour la nouvelle année, des concerts sont prévus au « café Théodore » de Locquémeau, en maison de retraite et en différentes paroisses de la région.

Les répétitions se déroulent le mardi à partir de 17 h 30, dans une salle située sous la mairie ; notre programme est très varié, oscillant entre le sacré, le profane et des chants de Noël. Notre chœur est accompagné par trois musiciens de talent (flûte traversière, piano et violoncelle). Il est possible de venir nous rencontrer en cours d'année. Danielle Gallais, Jeannette Le Roy et l'ensemble des choristes répètent en ce moment même en vue de leurs concerts prévus les 14 et 15 Décembre.



Contacts et renseignements :

Danielle GALLAIS, tél : 02.96.23.34.24

Email : dlhgallais@gmail.com

Et Jeannette LE ROY, tél : 02.96.23.05.37

Email : jeannette.le-roy@orange.fr

Section les peintres du Mercredi

Dominique Robard, Hervé le Bonniec et les autres artistes de la section exposent leurs œuvres à la Mairie. Les collections sont régulièrement renouvelées et vous êtes cordialement invités à admirer les aquarelles, huiles et pastels lors de vos visites.



La rentrée chez les peintres du mercredi

Section danse

La section a été en sommeil durant l'année 2017 mais Hannah Issermann et ses amies danseuses projettent de renouveler des stages de danse africaine aux petites vacances pour enfants et adultes. Plus d'informations à venir sous peu.

Section école

De nombreuses activités scolaires seront organisées tout au long de l'année grâce à Mme Guégan pour le primaire et Mme Collet pour la maternelle.

Entre autres, **il sera proposé aux enfants de maternelle :**

- Des abonnements aux revues Toupie et Wakou,
- 3 séances de cinécole,
- Le spectacle des 3 chardons,
- Une visite au zoo de Trégomeur,
- Un cycle cirque et un spectacle avec le cirque Médrano,
- Une écoute de contes dans les cases africaines du Village Gaulois à Pleumeur-Bodou,

Et aux enfants de primaire :

- Un voyage en Normandie sur 2 jours pour visiter le mémorial du débarquement,
- 2 journées de voile,
- Une visite découverte du parc du Radôme à Pleumeur-Bodou (planétarium, cité des télécoms et Village Gaulois),
- Une visite du musée Manoli à La Richardais,
- Un cycle musical sur le thème des comédies musicales suivi d'un spectacle,
- Un cycle Monde & Nature accompagné d'abonnements à des magazines.

Enfin, suite à la récente élection lors de l'Assemblée Générale, l'ensemble de l'Amicale tient à remercier chaleureusement les membres du bureau sortant pour ses exceptionnelles années de gestion, d'organisation et de bénévolat pendant lesquelles ils n'ont pas ménagé leurs efforts. Grâce à leur investissement passionné, nous avons tous pu passer d'excellents moments de convivialité, de jeux et de rires, autour de l'école et des différentes sections.

Merci à Hannah Issermann pour sa présidence éclairée, à Pômme Broggi et Gaëlle Negaret pour leur gestion financière exceptionnelle, à Hervé Brelivet pour sa précision au poste de secrétaire, et à Camille Houzet et Claudia Jouan pour leur animation toujours souriantes de la section école.

L'Amicale remercie également la Mairie et les services techniques qui fournissent en permanence une aide importante par leur soutien aux événements et aux activités, ainsi que les maîtresses de l'école Albert Jacquard qui proposent et animent de nombreux projets et sorties.

Et bien entendu, l'Amicale remercie tous les bénévoles qui donnent tout le meilleur d'eux-mêmes tout au long de l'année et qui contribuent à la réussite des actions !



Responsables de section :

Camille Houzet, tél : 06.61.75.45.78, email : svt.houzet@yahoo.fr

et Claudia Jouan, tel : 06.45.56.58.78, email : jouan.claudia@gmail.com

Le CIK

Cette année encore le forum des associations a permis aux animateurs du CIK de rencontrer les personnes intéressées par une formation à l'informatique. De nombreux nouveaux membres sont venus rejoindre les fidèles qui ont renouvelé leur adhésion.

La date de reprise des cours sera communiquée par chaque formateur aux élèves de son groupe.



Les Scots Bonnet

Stage de danse effectué pendant notre grand week-end fin Juin 2018 qui fût un succès en nombre de participants. Raphaëlle ORGERET de Lyon animait le stage.





Pour 23 adhérents de la Main à la Pâte, l'année 2018-2019 a commencé mercredi 26 septembre avec comme menu : Poisson avec son coulis de poivron, accompagné de coco paimpolais et comme dessert, mousse poire-caramel

Sandrine Primard du restaurant la Flambée à Lannion élaborera pour nous 9 autres cours tous aussi variés les uns que les autres.

Au prochain numéro une nouvelle recette vous sera dévoilée.

Atelier Marie Curie



Eh oui c'est la rentrée !!!! L'été est fini et nous voilà à la tâche.

La présentation de notre atelier Marie Curie au Forum des associations, a permis à ceux qui ne nous connaissaient pas de nous découvrir.

Si vous avez envie de créer, travailler de vos mains en faisant œuvre utile, l'association et toute son équipe seront très heureuses de vous accueillir.

Les réunions se tiennent le mardi après-midi de 14h à 17h à l'ancienne école maternelle derrière la mairie.

Une large diversité de travaux vous y attendent : tricot (avec l'hiver approchant nous allons réaliser de nouveaux modèles de chaussettes, chaussons, écharpes, bonnets...) et comme à notre habitude toujours la layette pour laquelle nous prenons toutes commandes suivant vos idées. Vêtements de poupée, broderie, objets de décoration divers sont toujours d'actualité suivant les compétences de chacun.

Nous portons à l'attention de nos nouveaux membres que tous nos ouvrages sont vendus au profit de l'Institut Marie Curie à Paris au département du professeur Delattre qui travaille notamment sur le neuroblastome, cancer cérébral de l'enfant.

Nos ouvrages sont à votre disposition :

- le mardi pendant notre permanence ;

- Par contact téléphonique au :

02 96 23 80 48(Marité Bassoullet)

06 89 48 06 91(Mado Hamon) - 0

06 11 69 0061(Monique Meyer)

maritebassoullet@aol.com

-Vous pouvez aussi vous adresser à la boulangerie « Le Pétrin du Port » à Perros-Guirec qui prend en dépôt certains de nos ouvrages et à laquelle nous renouvelons nos remerciement particulièrement pour les ventes de cet été.

Si dans votre entourage de nouveaux commerçants seraient disposés à nous aider pour la diffusion de nos réalisations, nous leur en serions reconnaissants.

Vous pouvez aussi nous rencontrer lors des marchés de Noël (La Clarté, Trélévern, Plestin les Grèves) ainsi que des vides greniers.

C'est avec impatience et joie que nous attendons votre venue.



La secrétaire
le 20 septembre 2018
Mme Quéré Evelyne

Ensemble choral Awel Dreger

Reprise des répétitions le mercredi 26 septembre 2018

Les répétitions ont lieu le mercredi de 20h30 à 22h15 dans la nouvelle salle des « associations » (À l'arrière de la mairie) à Saint Quay-Perros sous la direction de Laurence Le Gall, professeur de chant. Les nouvelles voix sont les bienvenues dans tous les pupitres, aucune connaissance musicale particulière n'est requise, il suffit d'aimer chanter. Notre répertoire se compose de chants en breton et dans différentes langues. Vous pouvez assister sans engagement à une ou deux répétitions.

Renseignements au 06 35 37 41 70,
Adresse mail : andrea@merlumiere.eu



L'Athlétic Club Kénanais

Le Club a repris pour une nouvelle saison avec un petit effectif, de 10 en catégorie poussins, encadré par Brigitte Rogard et Stéphanie Hervo.

Entraînements le mardi de 17h30 à 18h30. Il reste des places pour des inscriptions au stade.

Une quinzaine de benjamins est encadrée par Gérald Achat et Philippe Benis. Ils ont participé aux départementaux le 23 septembre avec une championne départementale :

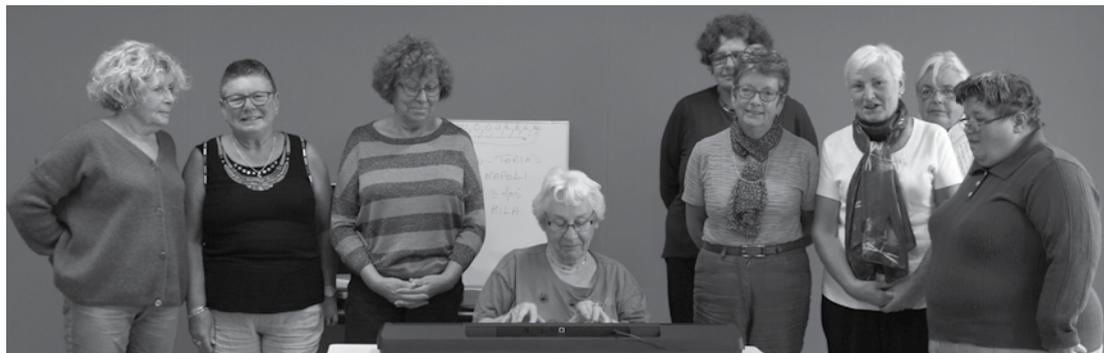
Louise Choquet sur le 2000m marche et une troisième place pour Nathan Rousseau sur le 100 M.

Séances le mercredi soir de 18h à 19h et le samedi matin de 9h30 à 11h30.

Pour les Minimes encadrés par Patrick Rogard et Vanessa Pecheu -séances le mercredi soir de 19h à 20h30 et le samedi matin de 9h30 à 11h - 10 athlètes.



Chorale Quay des Chants



Notre chorale a repris ses activités depuis le 11 septembre accompagnée au piano par notre chef de chœur Viviane Meunier.

Ce début d'année sera consacré à des nouveaux chants que nous interpréterons courant décembre au cours d'un concert organisé par le Rotary Club de Paimpol au profit d'une famille en difficulté - Toujours fidèles aux 2 thèmes (renaissance ou populaires anciens) déclinés en 3 pupitres, soprano, alto et ténor - Pas de variétés ni de chants à l'unisson.

Nous répétons tous les mardis après-midi dans la nouvelle salle des associations de St Quay-Perros de 14h30 à 16h30.

La cotisation annuelle est de 25 euros - Les débutants peuvent profiter de 2 séances gratuites.

Nous contacter aux : Annie 06 98 48 13 51 • Josiane 06 65 30 26 77 • Marie-Agnès 06 75 14 33 09

Trankilik

L'Association Trankilik pratique et propose 4 cours de Qi Gong à St Quay-Perros. Le Qi Gong est composé d'exercices qui, pratiqués régulièrement et quotidiennement, permet de retrouver l'équilibre physique, psychique et spirituel. La pratique du Qi Gong fait appel à une grande diversité de mouvements qui s'enchaînent généralement très lentement, de postures immobiles, d'étirements, d'exercices respiratoires, de visualisation. Une pratique régulière du Qi gong est très simple et à la portée de tous. Cela nécessite néanmoins motivation et persévérance. La pratique du Qi Gong doit se faire de façon naturelle, sans se faire violence mais avec des efforts progressifs pour arriver à une réelle détente. Le Qi Gong permet progressivement et en douceur d'accomplir des mouvements de plus en plus amples. Sa pratique régulière contribue donc à améliorer la souplesse puisque les exercices d'étirements et de mouvements proposés par le Qi Gong délient les articulations ;

« L'harmonie du Qi fait naître la santé, le calme du cœur, la joie, la sérénité et la paix ».

Gilles nous enseigne le Qi Gong tous les lundis de 17h30 à 18h30.

Géraldine nous enseigne le Qi Gong **tous les jeudis de 10h30 à 12h30. Puis de 17h30 à 18h30 et de 18h45 à 19h45/20h.**

L'association prépare deux journées complètes de Qi Gong le samedi 1^{er} décembre avec Gilles le Picard à la salle polyvalente de 9h à 17h /17h30 et le dimanche 2 décembre avec Géraldine de 9h30 à 12h30. Les informations seront mises sur le site de Trankilik.

Site de l'Association : www.trankilik.jimdo.com.

Contacts : Maryvonne Autret 02.96.48.59. Nicole Mérel 02.96.48.46.04

Courriel : trankilik@orange.fr



Comité intercommunal de soins à domicile du canton de Perros-Guirec

Après avoir été hébergé à Saint-Quay-Perros puis au pôle Phœnix à Pleumeur-Bodou, le 4 juillet dernier, le CISAD a pris possession de nouveaux locaux situés au sein de la maison médicale, en accord avec l'Agence Régionale de Santé :

102 rue des Frères Le Montréer
à Perros-Guirec.
Tél : 02.96.91.25.26.

Ces locaux apportent la centralité par rapport au territoire d'intervention des aides-soignants et infirmiers, la visibilité pour les usagers et un espace fonctionnel et adapté où il est agréable de travailler et de recevoir. La salle de réunion peut accueillir tous les vendredis après-midi les 19 salariés dans un espace lumineux et suffisamment grand. Valérie Le Bloch, Directrice, et Danièle Martin, infirmière coordonnatrice, y ont très vite pris leurs marques :

Un service dynamique, réactif, sain, professionnel, qui se suffit à lui-même, qui fait face aux difficultés du quotidien tout en restant attentif et disponible pour tout un chacun.

L'idéal serait que le comité de soins et le Syndicat d'entraide forment à nouveau un groupement social et médico-social pour que l'utilisateur, toujours plus âgé et exigeant, s'y retrouve le mieux possible. Nous

avons des patients communs, des interventions en complémentarité ; nous travaillons déjà au quotidien par téléphone en uniformisant notamment les plannings d'interventions. Face à l'importance des enjeux humains et économiques, face au vieillissement de la population et au choix marqué de vivre chez soi, il serait primordial que les deux structures mutualisent leurs moyens, collaborent au plus près, pour assurer l'accueil, les diverses prestations, la prévention, la coordination et la continuité des prises en charge.

Mais, le syndicat d'entraide intégrant le CIAS (comité intercommunal d'action sociale) de L.T.C le 1er janvier 2019 et les locaux n'étant plus en vente, il restera donc à Saint-Quay-Perros.

Info de dernière minute : Lannion-Trégor-Communauté n'a décidé de déclarer d'intérêt communautaire en matière d'action sociale les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) qu'à compter du 1er janvier 2020. Le CISAD gardera donc en 2019 son statut d'association de droit privé. A terme, une harmonisation-qualité des équipements de travail sera établie avec les cinq autres services de soins.

Sylvie Bart,
Présidente.

Relais Parents Assistants Maternels - Planning des animations



>> Septembre

- > Mardi 11 : espace jeu maison de l'enfance Trébeurden
- > Vendredi 14 : espace jeu Kermaria
- > Mardi 18 : espace jeu Pleumeur-Bodou
- > Mardi 25 : espace jeu Trégastel
- > Vendredi 28 : espace jeu St Quay Perros

>> Octobre

- <Mardi 2 : espace jeu maison de l'enfance Trébeurden
- >Vendredi 5: espace jeu Kermaria médiation animale sur inscription
- >Mardi 9 : motricité libre Pleumeur Bodou(à confirmer)
- >Mardi 16 : espace jeu Trégastel
- >Vendredi 19 :espace jeu St Quay médiation animale sur inscription
- > Mardi 23:médiation animale Trébeurden sur inscription
- <Vendredi 26 :espace jeu Kermaria
- <Mardi 30:espace jeu Pleumeur-Bodou



Horaires:9h30-11h30
contact :Jakline LE BRETON
06/77/13/55/05

“ Moi aussi, je participe ! ”

Notre équipe vous présente ses projets 2018 :



St Quay-Perros, Salle Yves Guégan

✓ **Dimanche 21 Octobre** : Après-midi dansant animé par Arpège, prestation de Pleumeur-Country (14 h 30 - 15 h). Vente de gâteaux réalisés et offerts par les choristes des Balladins des 7 Iles.

St Quay-Perros, ACK

✓ **Samedi 13 Octobre** : Initiation à l'athlétisme avec l'ACK : marche athlétique, sprint 50 m, saut longueur, lancer de vortex, demi-fond (au nombre de tours à réaliser suivant demande).

Perros-Guirec : Ecole St Yves - Collège Notre Dame de la Clarté

✓ **Mardi 20 novembre** : Course sponsorisée par les élèves de l'école St Yves.

✓ **Vendredi 23 novembre** : Activités sportives par les élèves du collège Notre Dame de la Clarté (Plage de Trestraou ou Collège).

Perros-Guirec - Collège des 7 Iles

✓ Participation du collège des 7 Iles de Perros-Guirec (activités sportives et autres animations).

Perros-Guirec : Palais des Congrès

✓ **Samedi 17 novembre à 20 h 30** : Pièce de Théâtre (Carnage) avec la compagnie La Griffes.

Perros-Guirec : Palais des Congrès

✓ **Dimanche 2 décembre à partir de 14 h 30** : Spectacle - Animations diverses avec associations et groupes.

Week-end National : Maison des Traouïéro

✓ **Vendredi 7 décembre à partir de 19 h 30** : repas à thème-soirée dansante

✓ **Samedi 8 décembre** : animations diverses et ventes de pâtisseries, crêpes, légumes, fleurs
Voitures anciennes avec le Calandre Club d'Armor.

Week-End National

✓ **Vendredi 7 et samedi 8 décembre de 9 h à 19 h** : Vente de roses par nos équipes

Centre Leclerc - route de Perros à Lannion

Intermarché St Quay Perros - Maison des Traouïéro

✓ **Dimanche 9 décembre** : Bain, jogging, marché, plage de Trestraou

✓ **Nombreuses participations d'associations sportives**

avec une action organisée dans leurs locaux au profit du Téléthon.

*Chacun d'entre vous peut participer à une animation via votre association,
ou apporter sa contribution en venant nous rejoindre !*

“ Moi aussi, je participe ! ”

NOM et Coordonnées :

ASSOCIATION : OUI - NON

Animation proposée :



VIVRE À SAINT-QUAY

Ce journal a été construit sous la direction de la Commission « Communication, Journal Communal »

Responsable de la publication : Yves DAVOULT - Responsable adjoint : Josiane REGUER

Rédaction, documentation, composition, publicité, diffusion : Mairie de Saint Quay-Perros

Crédits photos : Mairie de Saint Quay-Perros, Jean-Jacques BERTHOU,